



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

## Au Conseil communal d'Arzier-Le Muids

**Rapport de la Commission « ad hoc » relatif au préavis municipal No 02/2021 :  
Demande de crédit de CHF 182'000.-- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS  
(Informatique, alarme incendie, exutoire de fumées et remplacement des chaises de  
manifestations).**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 26 janvier 2021, séance à laquelle Messieurs Christian Dugon, Municipal, et Alain Ghilardini, Chef de Service des bâtiments communaux ont participé. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs réponses claires et précises à nos questions.

### **Rappel historique :**

Le CCS (Centre Communal et Scolaire), propriété de notre Commune qui est loué à l'AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs), a été construit en 1987. Depuis, il a fait l'objet de divers travaux afin de l'entretenir et de l'améliorer en fonction des évolutions technologiques.

Suite à un audit commandé par l'AISGE sur les infrastructures informatiques des bâtiments scolaires du degré primaire, il a été demandé à notre Commune de procéder à des améliorations significatives et indispensables des installations, principalement en raison de l'implantation de tableaux interactifs dans les classes.

Ces travaux nécessitaient d'importantes transformations des installations électriques du bâtiment. Notre Municipalité en a donc profité pour analyser d'autres améliorations à apporter au CCS et de les regrouper dans un seul préavis plutôt que d'en soumettre plusieurs au Conseil, ce pourquoi nous la félicitons.

Les travaux envisagés concernent l'informatique, la sécurité incendie (détection, système d'alarme sonore [inexistant jusqu'alors] et l'évacuation des fumées [exutoire]) ainsi que le mobilier de la salle polyvalente (salle de gymnastique).

### **Proposition d'amendement :**

Aucune.

### **Conclusion :**

Après avoir pris connaissance des informations et des explications fournies par les représentants de notre Commune relatives à ce préavis, en avoir débattu en commission, la Commission « ad hoc » propose au Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le préavis municipal No 02/2021 tel que proposé par la Municipalité, soit :

Accorder un crédit total de CHF 182'000.-- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS, répartis de la manière suivante :



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

Page 2 de 2

CHF 35'000.-- pour les installations informatiques,  
CHF 44'000.-- pour la détection incendie et la mise en place d'un système d'alarme,  
CHF 65'000.-- pour le remplacement des vérins d'ouverture de l'exutoire de fumées et  
CHF 38'000.-- pour le remplacement des chaises (500) de la salle polyvalente.

Pour la Commission « ad hoc » :

Président :

Inal UYGUR

  
.....

Membres :

Jacqueline BURBIDGE RAINSLY

  
.....

François ESSELBORN

  
.....

Valentin RAIS

ABSENT (Non excusé)

Natacha RUFFET

  
.....